



Avis d'Appel Publique à Candidature dans le cadre de la commande de réalisation artistique dite 1 % artistique du projet de construction du commissariat d'Épernay

Pouvoir adjudicateur (Acheteur) et Maître d'ouvrage

Ministère de l'Intérieur
Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Est
Espace Riberpray – Rue Belle Isle- BP 5106
57036 METZ Cedex 01

Objet de la consultation

Une procédure de « 1% artistique » est ouverte afin de passer commande d'une œuvre artistique. Elle consiste à consacrer 1 % du coût d'une construction publique à la réalisation d'une ou de plusieurs œuvres d'art originales d'artistes vivants, destinées à s'insérer dans l'espace public.

Dans le cadre de la construction du futur commissariat d'Épernay, le maître d'ouvrage procède à une consultation publique des artistes afin de passer une commande répondant au programme défini par le comité artistique constitué par arrêté du Préfet délégué pour la défense et la sécurité en date du 25 juin 2020. Le choix et l'emplacement de l'œuvre sont ouverts, et devront aborder le thème du rapprochement entre la police et la population.

Caractéristiques de la consultation

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme des achats de l'État (PLACE) :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise> sous la référence:

2020SGAMI57011

ainsi que sur le site du Ministère de la culture :

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Dispositifs-specifiques/Le-1-artistique>

Le montant alloué à l'opération est de 46 459 € TTC et comprendra : les frais de jury et de publicité, les honoraires du ou des artiste(s) ou groupement d'artistes lauréat(s), la cession des droits d'auteurs, le coût de la réalisation, d'acheminement et d'installation de la commande, les taxes afférentes et frais annexes (expertises, études techniques) jusqu'à sa réception définitive, et les indemnités allouées aux deux artistes présélectionnés et non retenus à l'issue de la seconde phase de consultation.

La procédure de consultation se déroulera en 2 phases :

- phase 1 Candidature: sélection des 3 candidatures retenues par le comité artistique, date et heure limite de remise des dossiers de candidature **le vendredi 26 mars 2021 à 11 heures.**
- phase 2 Offre: choix du projet par le comité artistique.